

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois le dix-sept Mars à 20h30.

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bruno ADNET, Maire.

Étaient présents : Mr ADAM Jérémy, Mr CAPT Bruno, Mme CARRE Annick, Mr GAUTHIER-GENSOUL Thierry, Mr GRELET Remy, Mme HOFFMANN Noémie, Mr PERNET Gilbert, Mr PRINCE Christophe, Mme RAUX Marie-Pierre, Mr WALGRAEVE Alexandre.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : Mr DA CUNHA Jean-Emmanuel, Mr JACQUINET Benoît, Mme LELOUP Sylvie, Mme SONGY Catherine.

Mme Sylvie LELOUP a donné pouvoir à Mme Annick CARRE,
Mr JACQUINET Benoît a donné pouvoir à Mr Gilbert PERNET.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mr Alexandre WALGRAEVE est désigné pour remplir cette fonction.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CHALONS : FOURNITURE DE TAMPONS EAUX USEES :

Mr le Maire explique au conseil municipal que lors des travaux de requalification de la rue des Murots, il était nécessaire de remplacer les tampons d'eaux usées.

Ces travaux incombaient à la communauté d'agglomération de Châlons compétente en matière d'assainissement, mais, pour des raisons d'ordre administratif et budgétaire, il a été décidé, d'un commun accord, que la commune réaliserait ces travaux et demanderait à l'agglomération de lui rembourser cette avance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De demander** à la communauté d'Agglomération de Châlons le remboursement de la fourniture et mise en place de 6 tampons fonte dans la rue des Murots pour un montant de **2772.00 € TTC**,
- **De donner** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables nécessaires.

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réunions de chantier ont lieu tous les vendredis matins à 9h, tous les conseillers disponibles sont invités à y participer.

Puis Mr le Maire précise que l'entreprise de maçonnerie BELEZZA, titulaire du marché, a commencé les travaux d'enlèvement de la laine de verre sur toute la surface du plafond.

La base vie et le bungalow de chantier doivent être installés prochainement.

L'entreprise Qualit'&Clim, titulaire du marché plomberie et VMC, a fait une proposition d'économie sur le marché mais celle-ci doit être validée par le bureau de contrôle.

TRAVAUX LOTISSEMENT DES MUROTS :

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réunions de chantier avec la SIEM ont lieu tous les mardis matins à 9h, les conseillers disponibles sont conviés à y assister.

Puis Mr le Maire précise que la SIEM effectue les enfouissements des réseaux électriques et téléphoniques dans le lotissement des Murots ainsi que dans la rue des Iris.

Par contre, concernant la voirie et les trottoirs, les travaux seront réalisés en deux tranches.

La 1^{ère} tranche sur 2023 concernera le lotissement des Murots et en 2024 la 2^{ème} tranche sera réalisée dans la rue des Iris.

La consultation des entreprises est lancée, les offres des entreprises doivent être remises pour le 14 avril 2023 12h00.

SYNDICAT DE DEMOUSTICATION :

Mr Rémy Grelet, délégué titulaire au syndicat de démoustication, fait le compte-rendu de la réunion syndicale. Pour 2023 les membres ont convenu de rester sur l'existant avec la société COBALIS, qui vend le produit et en assure l'épandage.

Il indique qu'une étude va être réalisée courant du mois de mars afin de quantifier le traitement pour le rendre le plus efficace possible. Cette même étude avait été effectuée au Der et s'est avérée positive. Cette étude est subventionnée à 20 % il resterait donc à la charge des communes 28000 € soit 1.56 €/habitants. Un contact sera pris avec les communes afin de réaliser un diagnostic à l'issue duquel il sera proposé un produit adapté.

Mr Grelet indique qu'un accord de principe a été donné afin de lancer cette étude.

REMBOURSEMENT A MR GILBERT PERNET :

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de rembourser à Mr Gilbert PERNET, Adjoint, la facture de la PUM réglée par ses soins et concernant la fourniture d'une rehausse béton et tampon à poser dans la maison communale 4 rue des Juifs. Cette facture se monte à la somme de 239.32 TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **De rembourser** la facture de la PUM d'un montant de **239.32 € TTC** à Mr Gilbert PERNET, Adjoint,
- **De donner** tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

INFO PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Mr le Maire informe le conseil municipal que 7 sous-commissions vont être créées afin d'élaborer le PLUI (2 adjoints devront se positionner dans ces sous-commissions).

Ces sous-commissions devront se projeter sur 10 à 15 ans et faire le point sur l'évolution de la mobilité, la biodiversité, etc.

Il précise qu'un inventaire des terrains à bâtir intra-muros a déjà été réalisé.

QUESTIONS DIVERSES :

Mr Thierry Gauthier-Gensoul indique que l'Association Reims Espoir sera sollicitée pour le nettoyage du cimetière pour venir en renfort de nos agents communaux.

Il signale que les panneaux d'information implantés aux entrées de Matougues sur la RD3 seront retirés (par sécurité) et placés à des endroits plus adaptés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h50.

**Le Maire,
Bruno ADNET**